



JEAN-PIERRE OLIVIER DE SARDAN ET ABDOUA ELHADJI DAGOBI

LA GESTION COMMUNAUTAIRE SERT-ELLE L'INTÉRÊT PUBLIC¹ ?

LE CAS DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE AU NIGER

AU NIGER, LES COMITÉS DE GESTION DES POMPES VILLAGEOISES ENTENDAIENT ÉCARTER LA CHEFFERIE, PERMETTRE LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE DE LA COMMUNAUTÉ. SI CES OBJECTIFS N'ONT ÉTÉ QUE PEU ATTEINTS, ON OBSERVE CEPENDANT DE NOMBREUSES INNOVATIONS LOCALES EN MATIÈRE DE GESTION, ABOUTISSANT À UNE QUASI-PRIVATISATION DE NOMBREUSES POMPES. AINSI, ON CONSTATE QUE LA CONCEPTION D'UN BIEN D'USAGE PUBLIC PEUT SE COMBINER AVEC DES FORMES INFORMELLES DE GESTION ÉLOIGNÉES DES ILLUSIONS COMMUNAUTAIRES.

Le mode de gestion privilégié de l'hydraulique villageoise mis en place au Niger, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique, est « communautaire ». À l'initiative de « projets » financés par des bailleurs de fonds, les points d'eau modernes (pompes à pied) sont placés sous la responsabilité de comités de gestion villageois, chargés d'assurer la pérennisation des ouvrages à travers la constitution de caisses de maintenance². La désignation de ces comités par les villageois serait la garantie d'une transparence dans la gestion et d'une responsabilisation de toute la communauté concernée. Or la réalité s'avère éloignée du modèle, et beaucoup de malentendus surgissent autour des notions de bien collectif et d'intérêt public.

L'étude socio-anthropologique a porté sur dix-neuf villages du département de Tillabéri, tous de langue songhay-zarma, dont deux ont fait l'objet d'une enquête collective (procédure

Ecris³). Environ 200 entretiens ont été réalisés lors d'enquêtes individuelles auprès de groupes stratégiques (catégories d'acteurs variées), sur la base d'indicateurs dégagés à l'occasion de l'enquête collective. On a aussi procédé à de nombreuses observations, à diverses étapes.

Les données ainsi produites, bien que relevant de procédures rigoureuses, de type qualitatif, ne prétendent pas à une représentativité statistique – dont les critères scientifiques de rigueur sont d'ailleurs malmenés dans de nombreuses enquêtes par questionnaires, malgré la présence d'une multiplicité de tableaux chiffrés. Mais elles renvoient à des tendances lourdes et à une représentativité qualitative, ou processuelle, qui s'appuie sur des cas significatifs.

LES CONTEXTES ET LEURS EFFETS

Trois types de contextes influent de façon importante sur la gestion des points d'eau au Niger.

*Le contexte sociopolitique*

On ne détaillera pas ici les principaux aspects, développés ailleurs, du système politique nigérien en milieu rural⁴. Rappelons simplement que, en l'absence à ce jour de toute expérience municipale, l'institution de la chefferie occupe seule la place. Héritage colonial direct, cette chefferie « administrative » se réclame cependant des chefferies pré-coloniales et se recrute au sein d'une aristocratie locale où les querelles de prestige et les contestations dynastiques abondent. Lors de la nomination d'un nouveau chef, les prétendants s'affrontent en de multiples intrigues. Le chef étant désigné à vie, son principal concurrent, qui est le plus souvent un cousin, devient son opposant à vie également et conteste constamment sa légitimité. Nombre de villages sont ainsi divisés en deux camps opposés.

Il faut aussi noter l'absence d'une culture du « bien public », qui découle en partie de cette permanence de la chefferie. Le chef seul est censé représenter le bien public, mais sans avoir de comptes à rendre et à travers l'exercice d'une gestion entièrement personnelle des affaires du village, confondues avec les siennes propres (« néopatrimonialisme »). Ses capacités de mobilisation de ses administrés sont en général faibles, sauf en cas de charisme personnel ou du fait d'un (rare) consensus local.

Le contexte des actions de développement

Les « projets » (*porze* en zarma) se réclament désormais tous d'une approche « participative », que ce soit dans les domaines de la santé, de l'aménagement du terroir, du petit crédit ou de l'hydraulique villageoise, et sont considérés par les populations comme une opportunité de ressources qu'il ne faut pas laisser passer. Quand plusieurs projets inter-

viennent (ou sont intervenus) dans un village, ils se mêlent souvent dans les perceptions ou les souvenirs des habitants. En effet, en dehors de quelques personnes qui ont été les interlocuteurs directs des agents de chaque action de développement et sont en général les piliers des « comités » mis en place, nul ne connaît clairement ni les noms, ni les objectifs, ni les méthodes particulières des différents projets.

Les animateurs, quel que soit le projet auquel ils appartiennent, procèdent, comme les agents de l'administration, par « réunions villageoises ». Mais ces réunions successives convoquées par le chef de village (ou, quand un comité a été institué, par le président de ce comité), au caractère éphémère et stéréotypé, laissent en général peu de traces dans les souvenirs. La multiplication des réunions dans certains villages laisse même manifestement de nombreux villageois. Une autre pratique récurrente consiste en l'organisation de stages de formation pour certains acteurs clés : président, trésorier, artisans, matrones, secouristes, etc.⁵

Un apport, parfois en travail mais de plus en plus souvent en argent, est communément demandé aux villageois. Le système de la cotisation tend à se généraliser dans le domaine du développement mais pose des problèmes manifestes aux populations, en raison tant du contraste entre l'ampleur des pressions monétaires permanentes et le peu de ressources disponibles (« sur-monétarisation⁶ ») que d'une saturation des demandes de ce type et des difficultés inhérentes à la gestion des fonds ainsi récoltés.

Le contexte des puits

Les forages équipés de pompes s'insèrent dans une longue histoire des puits et de leur gestion.

1) Traditionnellement, le fonçage d'un premier puits est une forme d'appropriation forte (y compris symboliquement et politiquement) d'un espace par une famille et le signe de son antériorité dans les lieux. Mais la coutume veut qu'elle laisse de nouveaux arrivants en profiter. Les maîtres du puits sont d'ailleurs fréquemment les chefs du quartier ou du village, soucieux d'en accroître la population. Le puits traditionnel est donc à la fois privé et public, ou ni l'un ni l'autre. La propriété relève d'un collectif privé (une famille, un lignage), l'usage en est public. L'accès est libre et gratuit. Son entretien est une affaire de bonne volonté: celle de ses initiateurs, et celle de ses utilisateurs (le quartier, voire le village).

2) Sous la colonisation, et surtout depuis l'indépendance, de nombreux puits cimentés ont été construits et mis à la disposition des populations. Ces puits, dont l'accès est également libre et gratuit, sont considérés comme l'affaire de l'État, qui les a « amenés », et l'on estime que c'est donc à lui de les entretenir ou de les réparer. À défaut, c'est le problème du chef de village ou de canton, représentant de l'État. Dans le meilleur des cas, le chef de village tentera de mobiliser la population pour un nettoyage, avec des succès variés, car la localisation de ces puits a souvent donné lieu à des contestations et des rancunes, en raison de la forte existence des quartiers – qui s'affirment beaucoup plus comme une unité de sociabilité et de voisinage que le village –, redoublées par les divisions en clans hostiles qui recouvrent fréquemment la répartition en quartiers. Ceux dépourvus de puits cimentés accusent alors le chef, dont le propre quartier est en général le premier à avoir bénéficié d'un puits, d'avoir influencé (ou corrompu) les agents chargés de procéder aux forages.

3) Les premiers forages équipés de pompes à motricité humaine ont relevé aux yeux de tous du même registre que les puits cimentés: c'était un don de l'État, qui en restait responsable. Le rôle du chef de village était simplement plus important puisqu'il gardait les clés de la pompe: il en était le dépositaire au titre de son double statut de représentant de l'État et de représentant de la population.

4) Avec les premières pannes des pompes, un nouveau cas de figure est apparu: la question de la réparation. Logiquement ce sujet a été considéré comme relevant également des chefs de village. L'État étant défaillant, ceux d'entre eux qui en étaient capables ont réclamé aux villageois des cotisations pour payer la réparation, alors que d'autres ont renoncé, faute d'autorité, de volonté ou de consensus local.

5) Mais, avec la réhabilitation des pompes (projet PRT), sous la pression des animateurs, c'est un système entièrement nouveau qui s'est mis en place. L'eau devait être vendue – tout en laissant les villageois libres de choisir leur mode d'alimentation de la caisse de maintenance, les animateurs conseillaient la vente au seau –, et les chefs, qui avaient jusque-là *de facto* la responsabilité des forages, devaient en être écartés, au profit de comités de gestion.

SAMARI, LES DEUX FONTAINIÈRES ET LES SIX VIEILLARDS

L'étude de cas ci-dessous évoque la plupart des problèmes liés à la gestion de l'eau que nous avons rencontrés dans le département de Tillabéri. Elle n'entend pas être « le » cas type. Mais elle reste instructive, et nous avons eu connaissance de nombreuses situations analogues.



Samari, commerçant important de B. (village établi sur la rive droite du Niger), avait été l'interlocuteur de l'équipe de forage, et est ainsi devenu le gestionnaire du point d'eau, à la fois en qualité de président et de trésorier.

« Les gens qui ont implanté ces pompes, c'est moi qui leur donnais à manger et à boire. Il y avait un Européen parmi eux. Quand ils ont fini leur travail, ils m'ont remis les clés et m'ont demandé de les garder. Voici comment je me suis occupé de gérer ces pompes » (Samari).

Ayant opté pour le principe de la vente au seau (un épi de mil ou une mesure de grain pour un seau), il a fallu trouver des fontainiers. Personne ne voulait assumer cette tâche. Samari a proposé que chaque famille délègue à tour de rôle deux de ses membres. En fait personne n'a accepté, sauf deux femmes de la concession de Samari, choisies par lui, Kouti et Kouli.

Kouti: *« Personne ne voulait faire le travail parce que ça ne rapportait pas. »*

Kouli: *« C'était considéré comme une perte de temps. Chacun disait qu'il allait au champ, donc il n'avait pas de temps pour aller garder un puits, toutes les concessions ont refusé de faire le travail, seules Kouti et moi avons accepté et avons continué à travailler avec Samari. »*

Toutes deux ont reçu un surnom. Kouli, qui refusait toute faveur, et n'acceptait pas qu'une femme prenne de l'eau sans payer, a été surnommée « *ceferia* », l'impie. Kouti, plus souple et arrangeante, est devenue quant à elle « *alsilaama* », la croyante.

Mais Samari a été acculé un jour à la démission, à la suite de rumeurs de « détournement ». Un nouveau comité s'occupe actuellement du forage. En fait, il s'agit d'un groupe de six vieillards installés en permanence près du puits, sous un hangar ; quatre d'entre eux

sont, respectivement, président, trésorier, fontainier et hygiéniste.

Pour Samari, il s'est agi d'un complot :

« Au départ, les gens ne savaient pas que les pompes pouvaient générer de l'argent. [...] J'ai voyagé, et ils ont profité de mon absence pour m'accuser de manger l'argent, ils ont pris la caisse en mon absence. À mon retour j'ai préféré leur laisser la place. Je n'accepte pas qu'on m'humilie pour rien, j'ai donc préféré simplement leur laisser la caisse. Ce sont les vieillards qui gèrent la pompe maintenant qui ont été les instigateurs. Certains sont des proches parents du chef du quartier défunt. »

La version des « six vieillards » est légèrement différente :

« Samari a dit qu'il ne pouvait plus s'occuper du forage. Il a préféré laisser la place à d'autres. Il fait du commerce, en plus il voyage, donc il ne pouvait pas s'occuper convenablement de la pompe. Personne ne l'a obligé à partir. C'est vrai que les gens racontaient qu'il a mangé l'argent, et c'est à la suite de ça qu'il s'est fâché et il a préféré partir. »

Q: *« Il dit qu'on a pris la caisse en son absence. »*

R: *« Non, c'est lui-même qui a remis la caisse en jurant de ne plus s'occuper des pompes. C'est nous qui l'avons remplacé. »*

Q: *« Qui vous a choisis pour le remplacer ? »*

R: *« C'est le commis du projet qui est passé ici en moto, et il nous a choisis, et les gens étaient d'accord. »*

Q: *« Quand Samari vous a remis la caisse, combien y avait-il dedans ? »*

R: *« Je crois que, en tout et pour tout, il n'y avait que 7 000 CFA dans la caisse. »*

Quand on demande à Samari s'il y avait dans la caisse 7 000 francs CFA, il répond :

« Je pense qu'il y avait plus que ça, mais comme moi-même j'ai oublié, je ne peux pas dire autre chose. »

La question a aussi été posée à Kouti :

Q : « Combien Samari avait-il laissé dans la caisse ? »

Kouti : « Nous sommes des vieilles femmes, mon fils, on ne peut pas se rappeler des choses qui se sont passées il y a des années. Tout ce que je sais, c'est que nous, on récupérait le mil, après, Samari le vendait, on ne sait pas combien il gagnait dans ça. »

L'étape suivante a été la démission des deux fontainières, qui, après le départ de Samari, sont restées quelque temps en place jusqu'à ce qu'elles soient à leur tour accusées de « détournement ». Un jeune du village raconte :

« Je me rappelle comment ça s'est passé. C'était un jour, au cours d'une rencontre habituelle de certains hommes du quartier sous l'arbre que tu vois là-bas [arbre à palabre], qu'est née l'idée de remplacer Samari et les deux femmes. Les gens ont dit que la pompe du quartier ne fait pas rentrer de l'argent, ils ont dit que les femmes qui vendent l'eau sont en train de "manger" l'argent et qu'il faut les remplacer. C'est ainsi que les vieillards se sont proposés pour les remplacer. Comme ce sont des femmes, dès qu'elles ont appris qu'on les accusait de "manger" l'argent, elles ont quitté, laissant la place aux hommes. Voilà comment ça s'est passé. »

C'est également la version de Kouti « la croyante » et de Kouli « l'impie », qui complètent :

Kouli : « Nous n'avons pas quitté de nous-mêmes, c'est parce que les gens nous ont obligées à quitter, donc nous n'avions pas le choix. Il s'agit de ceux qui gèrent la pompe aujourd'hui, ils sont au nombre de cinq ou six je crois, quand tu vas à la pompe, tu vas les trouver sous le hangar assis. Par le passé, ils ne savaient pas que la pompe faisait rentrer de l'argent, quand ils l'ont su après, ils nous ont écartées en prenant notre place. »

Kouti : « Plutôt que de continuer à se faire humilier, Kouli a préféré quitter, moi je suis restée un peu, et quand j'ai vu qu'ils continuaient à

m'accuser j'ai également quitté. Dans le village, tout le monde sait qu'ils mangent l'argent, mais on ne leur dit pas, on a peur de leur parler. »

Q : « Donc on vous a fait quitter parce que Samari n'est plus là pour vous protéger ? »

Kouti : « Comme nous sommes des femmes, c'était plus facile, si Samari avait été encore là, ça n'aurait pas été facile de nous faire quitter. »

Pour les six vieillards, en revanche, le départ des fontainières s'explique autrement :

« Tu sais ce travail-là, ce n'est pas un travail de femmes. Il faut quelqu'un de patient pour garder la pompe. Quand c'étaient elles qui gardaient la pompe, il y avait toujours des problèmes, elles passaient tout leur temps à s'insulter et même à se bagarrer parfois, elles ont vu qu'elles ne pouvaient plus supporter et elles ont quitté. »

Q : « Pourtant elles accusent les hommes dont elles disent qu'ils sont à l'origine de leur départ. »

R : « À ma connaissance, il n'y avait aucun homme qui s'en est pris à elles. Elles n'ont pas dit la vérité. La vérité c'est que nous avons constaté qu'il y avait trop de problèmes entre elles et les utilisatrices, et nous avons alors dit qu'il faut que les hommes prennent leur place. »

Nul ne sait aujourd'hui s'il est vrai ou non que Samari et les deux fontainières « mangeaient » autrefois l'argent du forage. Mais la plupart des gens sont en tout cas persuadés que les six vieillards utilisent à leur profit la caisse dont ils ont maintenant la maîtrise et dont ils ne rendent aucun compte.

« Tout le monde est d'avis que présentement la pompe fait rentrer beaucoup plus d'argent, seulement cet argent ne profite qu'à un petit groupe de vieillards qui gèrent la pompe à leur manière. Normalement le chef de village a le droit de les faire partir, il a la possibilité d'exiger qu'ils fassent la lumière, il ne le fait pas » (un jeune du quartier).



LE PAIEMENT DE L'EAU

Au départ, avant la réhabilitation des pompes par le PRT, l'eau était gratuite, non seulement pour les puits, mais aussi pour les forages. De ce point de vue, l'idée que la maintenance de la pompe a un coût, et exige une participation financière des utilisateurs, est désormais passée dans les mœurs de l'ensemble des villages étudiés. C'est sûrement l'un des principaux succès du PRT.

La cotisation

En général, le paiement de cotisations soit à l'avance, pour constituer une caisse de maintenance, soit après coup, «à la panne», lorsque celle-ci survient, a été le premier mode de financement.

Partout le même motif est invoqué pour justifier l'abandon du système des cotisations et le passage à la vente au seau, devenue le système dominant : le recouvrement de la cotisation posait problème, pour de multiples raisons telles que le manque d'argent de certains, la mauvaise volonté d'autres, mais aussi les soupçons envers le trésorier ou les conflits avec le chef. Les inégalités de fréquentation interviennent aussi. Ainsi, dans les localités riveraines du fleuve, où les populations disposent d'une source d'approvisionnement alternative, beaucoup de femmes ne vont que très épisodiquement au forage (essentiellement en période d'hivernage, quand l'eau du fleuve n'est guère consommable), soit parce que l'eau y est payante, soit en raison des longues files d'attente, soit parce qu'elles habitent plus près du fleuve, soit enfin parce que beaucoup estiment que l'eau du fleuve a meilleur goût que celle du forage, souvent «natronée». Dans ces conditions, pourquoi cotiser au même titre que celles qui, voisines du forage, y vont chaque jour ?

Cependant, dans certaines localités, le système de la cotisation demeure en vigueur, comme une garantie contre un «favoritisme» possible ou contre un détournement.

À Talka Dabey (village divisé en deux camps), on a refusé de passer à la vente au seau : «*Nous nous sommes dit que cela pourrait créer des problèmes entre les familles, par exemple les fontainières pourraient favoriser un camp plutôt que l'autre. Alors que, pour la cotisation, ce n'est pas possible, on a la liste de toutes les familles, personne ne peut nous échapper. La cotisation, c'est une équipe qui se charge de la collecte (une personne de chaque camp), alors que pour la vente au seau c'est une seule personne qui le fait, sans témoins. Il y aura toujours du soupçon, qui sait si elle fera payer tout le monde ?*» (Y. H., Talka Dabey.)

Les modalités de la cotisation varient, en argent ou en mil. Certains ont même transformé la cotisation pour l'incorporer dans une dîme islamique (*zakat*).

À Koulbagou, après divers échecs de cotisations en mil, puis en argent, tant pour le carburant d'un groupe électrogène destiné à la mosquée que pour la maintenance du forage, l'approvisionnement de la caisse repose désormais sur une *zakat* proclamée comme telle, c'est-à-dire constituant une véritable obligation religieuse. Décidée un jour de 1998 à la prière du vendredi, elle a pour double destination l'entretien de la mosquée et la maintenance de la pompe. C'est d'ailleurs le président (trésorier de fait) du comité de gestion qui est aussi le responsable de l'entretien de la mosquée. Après la récolte de mil ou de sorgho, chaque chef de famille propriétaire d'un champ est sollicité pour donner une botte sur chaque lot de 30 bottes récoltées (une récolte de moins de 30 bottes dispense de tout versement).

Une autre innovation a été constatée ailleurs.

À Safatan, pour compléter les recettes de la vente au seau, le président du comité de gestion a obtenu depuis peu l'accord du chef de village, puis des villageois, pour que 200 francs CFA soient prélevés à chaque baptême et à chaque mariage.

Cotisation et vente au seau sont d'ailleurs susceptibles de coïncider d'une autre façon : même dans les villages où la vente au seau est la règle, les problèmes de gestion peuvent conduire à ce qu'il n'y ait pas assez d'argent en caisse pour faire face à une réparation ; une cotisation exceptionnelle est alors réclamée.

La vente au seau

Les tarifs de la vente au seau sont stables. Ils sont de 5 francs CFA pour un seau dans la zone du fleuve, et pour deux seaux dans le Zarmaganda. On voit que spontanément s'établit une différence de prix entre la région du fleuve, qui bénéficie d'une prospérité relative, et le Zarmaganda, économiquement sinistré.

Non seulement les prix semblent, à la notable exception du Zarmaganda, globalement abordables, mais il est même des endroits (région rizicole et abords de la capitale) où une augmentation du prix de l'eau serait envisageable, dans le cas d'un « service » supplémentaire fourni (adduction d'eau). Nous avons pu l'observer avec la mise en service privatisée d'une borne-fontaine.

À N'Dounga (où l'électricité arrive), à la place de la pompe à pied, un opérateur privé a installé, avec l'accord du chef de canton, un réservoir d'eau rempli par une pompe électrique, alimentant une borne-fontaine. Après

quelque temps d'exploitation au tarif ancien de la pompe (5 francs CFA le seau), il a décidé de faire passer le prix du seau à 10 francs CFA car sinon « il ne rentrait pas dans ses frais ». Cette décision a déclenché une vive protestation parmi les hommes, qui ont demandé la fermeture pure et simple de l'ouvrage. Une réunion fut provoquée, et les femmes insistèrent pour accepter la hausse du prix et le maintien de l'installation privée en raison du confort que leur apportait cette installation. Elles obtinrent gain de cause.

En ce cas, il est clair que le critère d'appréciation des femmes est la diminution de la pénibilité, voire du temps de travail, et qu'elles sont éventuellement prêtes pour cela à payer – ou à faire payer leur mari. Cela est confirmé de façon plus générale ailleurs, avec l'achat d'eau à des porteurs d'eau (*garuwa*) ou à des charretiers, dans les villages où il existe simultanément une main-d'œuvre pour cette tâche et des ressources économiques suffisantes. On aura compris que ce portage ne se pratique pas dans le Zarmaganda ; ce sont au contraire les vieilles femmes originaires du Zarmaganda qui viennent faire du portage d'eau, ou du pilage, à Niamey. Le fait de payer l'eau au volume dans le cadre d'un achat de service (économie de temps et de travail) est donc largement passé dans les mœurs villageoises, en dehors même des projets et des points d'eau modernes, et traduit une amélioration spontanée du standard de vie là où les revenus le permettent.

Le fontainier

Globalement, la vente au seau repose sur un personnage central, le fontainier (le plus souvent, mais pas toujours, une fontainière), qui collecte l'argent au fur et à mesure que



l'eau est vendue et doit donc être présent en permanence à côté du forage. Nommé par le comité de gestion, le fontainier est censé remettre régulièrement au trésorier le montant des sommes perçues.

L'opacité généralisée de la gestion et l'existence de diverses exonérations ne nous permettent pas d'estimer dans quelle mesure les fontainiers gardent pour eux une partie de la recette au lieu de la remettre intégralement aux trésoriers. Il faut en fait signaler l'ambivalence de la position du fontainier.

Si les recettes sont faibles, et/ou si le fontainier est honnête, c'est une tâche fort astreignante, exposée, et peu gratifiante. Aussi parfois les candidats ne se bousculent-ils pas.

Au quartier Tarba Beene de Karma, après le décès des deux premières fontainières, la troisième a démissionné, s'estimant sans cesse insultée par les femmes qui refusaient de payer, en arguant que la pompe était un bien du gouvernement. Pendant un an le forage est alors resté fermé faute de fontainier : de l'avis général, c'était un « travail de rien » (*goy buuno*).

En revanche, si les bénéficiaires sont importants ou estimés tels, le fontainier peut constituer alors un chaînon nécessaire d'une opération « main basse sur le forage », réelle ou imaginaire. Mais le fontainier reste à peu près toujours en position subalterne par rapport au(x) gestionnaire(s) effectif(s). D'ailleurs, le choix du fontainier est généralement le fait de l'« homme fort » du comité ou du chef.

Dans notre enquête, sur 26 fontainiers seuls 4 n'ont aucun rapport avec le chef ou l'homme fort du comité ; 15 leur sont apparentés de près, 5 sont des « esclaves » du chef, et dans deux cas le président du comité est fontainier.

Certes on peut voir là le désir de garder « en famille » une position considérée comme stratégique, pour s'approprier d'un commun accord une partie des recettes. Mais on peut aussi, à l'inverse, considérer que le choix d'un proche ou d'un dépendant est le seul moyen de pourvoir un poste ingrat dont personne ne veut. Ces interprétations ont été l'une comme l'autre souvent avancées par nos interlocuteurs, sans que nous puissions toujours trancher.

Les exonérations

Partout, le fontainier est bien évidemment dispensé de tout paiement pour l'eau destinée à sa consommation personnelle. Mais cette exonération s'étend souvent à d'autres personnes, soit officiellement, soit de fait, et ce malgré les déclarations contraires que nous avons recueillies, et que l'observation a démenties : il s'agit alors de « faveurs » accordées non seulement à des membres du comité (le président et/ou le trésorier), ou au chef de village, mais aussi à des parents ou amis, voire à des gens démunis.

Le crédit fait aussi partie de la marge de manœuvre – perçue comme faveur indue par les uns, compassion légitime par les autres – dont disposent les fontainiers. Dans le Zarmaganda, la misère fait que parfois on attend le retour des hommes de l'exode (migrations temporaires vers Niamey et les pays côtiers) pour payer les dettes accumulées pour l'eau. À Farka, une fontainière accorde jusqu'à 125 francs CFA maximum de crédit aux femmes – mais a laissé le chef aller jusqu'à 350 francs CFA.

On trouve divers cas particuliers d'exonérations permanentes ou temporaires, qui font l'objet d'un consensus villageois. À Gorou

Koufayzaydo, la fontainière ne prend pas d'argent les jours de fête. Ici ou là, les femmes venant d'accoucher, les étrangers de passage, ou encore les personnes âgées sont servis gratuitement. À Toula, on dispense de paiement les paysans (hommes se rendant aux champs) lors de la campagne rizicole. Un cas très particulier d'exonération a été rencontré dans certains villages du Zarmaganda, avec la gratuité de l'eau pour l'abreuvement des chevaux.

Au total, une estimation des recettes journalières réelles semble extrêmement difficile, tant en raison des « détournements » éventuels de la part du fontainier (et/ou du trésorier) que du fait de ses absences – la permanence est alors assurée par des enfants dépourvus d'autorité –, ou des diverses « exonérations ».

Le mécénat

Enfin, le rôle du mécénat doit être souligné. Des « ressortissants » (cadres originaires du village, résidant à Niamey) interviennent ici ou là, en général de façon informelle, parfois par l'intermédiaire d'une cotisation initiée par tel ou tel, parfois de façon personnelle, sur leurs propres deniers. Mosquée et hydraulique villageoise en sont les principaux bénéficiaires.

Nous avons relevé dans 19 villages de telles aides financières venant de cadres « ressortissants ». Voici leur destination : 9 concernent les mosquées, 7 l'hydraulique villageoise, 3 la construction d'un dispensaire, 2 la prise en charge des impôts des villageois et, dans un cas, un moulin. Le plus souvent le mécénat pour les forages est de type personnel. Il peut s'agir d'une aide « à fonds perdus ». Le plus souvent, c'est un processus de « privatisation informelle » qui s'ébauche : le bailleur

devient le responsable du forage, afin de pouvoir récupérer sa mise de fonds, voire faire des bénéficiaires.

À Goro Bandé, quartier de Bangoutara, les habitants ont refusé de cotiser pour la dernière panne importante, survenue récemment. Intervinrent alors deux mécènes de la famille du chef de quartier (famille qui contrôlait la gestion depuis les débuts) à savoir H. le commerçant, et son beau-frère, marabout du quartier. L'un et l'autre revendiquent la paternité de la réparation du forage, dont le coût se serait élevé à 435 000 francs CFA. Les deux hommes entendent prendre en main la gestion pour récupérer cette somme. Pour le chef de quartier, H. a investi, il doit retrouver son argent. *« Il n'y a pas de comité à mettre en place. C'est H. qui va le gérer puisque c'est lui qui a mis son argent pour le réparer. »*

D'autres exemples montrent que, dans une situation où le village ne parvient pas à mobiliser les ressources nécessaires pour réparer, tout investissement réalisé par un tiers donne à celui-ci une légitimité quasi incontestée pour prendre en main le forage, sans qu'il y ait besoin de débat sur la question. La gestion du forage devient alors son affaire.

LES COMITÉS DE GESTION

« En principe tous les forages devraient disposer de fonds, mais malheureusement l'argent est parfois détourné par quelques personnes du village. »

Q : *« Il arrive que des comités détournent l'argent ? »*

R : *« Bien sûr, j'en connais des cas, que ce soit le président ou le trésorier, ou même les autres membres du comité, ils prennent l'argent dans la caisse. »*

Q : *« Et qu'est-ce qu'on leur fait ? »*



R: « Rien, ils ont détourné l'argent, et ils restent tranquilles dans leur village sans être inquiétés. On ne leur demande même pas de rembourser, on les remplace seulement » (entretien avec un artisan réparateur).

Le choix des membres et le rôle des chefs

Un comité de gestion inclut normalement un président, un trésorier, un fontainier, un aide-réparateur, et deux « animatrices sanitaires » ou « hygiénistes », ces termes pompeux désignant en fait les femmes chargées de l'entretien du point d'eau et de ses abords.

Les premiers comités ont été nommés sous la pression des animateurs du PRT lors d'une assemblée plus ou moins officielle. Mais la légitimité d'une « élection » – fréquemment une simple réunion de notables dans la cour du chef – pour déterminer qui va s'occuper d'un point d'eau relevant jusqu'ici de la responsabilité du chef n'a rien d'évident dans le contexte des arènes locales au Niger. Là où elles ont réellement eu lieu, les élections ont très souvent constitué une formalité pour satisfaire les exigences des animateurs du projet: on sait partout dans les villages qu'il ne faut pas s'opposer aux conditionnalités des projets et qu'il est de meilleure tactique de faire semblant de les respecter si on veut bénéficier de leurs ressources. En fait, les noms pouvaient avoir fait l'objet d'un accord préalable – souvent sur proposition du chef –, auquel cas il s'agissait d'une simple ratification publique; parfois aussi, c'était le premier nom proposé qui passait.

Le président du comité de gestion du forage de Lafan Beene à Bangoutara a été « choisi par le quartier ». Si l'on insiste auprès des villageois pour savoir ce que recouvre cette expression, on nous parle d'une désignation

par le chef de quartier, dont il est un proche. Il gère d'ailleurs le forage avec pour « conseillers » le neveu et le frère du chef, tout en cumulant lui-même les fonctions de président, de trésorier et de fontainier – ses enfants font la permanence au forage –, ce qui aboutit à ce que, comme trésorier, il se donne à lui-même, comme fontainier, 1 000 francs CFA pour chaque 5 000 francs CFA encaissés.

À Toula, les animateurs de Vergnet exigèrent de diriger eux-mêmes l'élection pour éviter que le chef ne figure au comité. Le président élu est en fait le cousin du chef.

« Au moment de l'élection, il y a toujours dans l'assistance quelqu'un qui propose une personne qu'elle estime, mais que d'autres n'estiment pas. Pour ne pas créer de frustrations, tout le monde dit: "D'accord, on peut choisir un tel, il n'y a pas d'inconvénient." Bien entendu, les commérages vont suivre, une fois l'élection terminée » (un habitant).

Parfois aussi la procédure électorale s'est avérée plus conflictuelle. Pour permettre au comité de jouer pleinement son rôle, la doctrine était, rappelons-le, d'écarter les chefs de village, devenus indésirables, de la gestion et de les confiner à un rôle de conseil et d'arbitrage en cas de conflit au sein du comité. Les capacités de nuisance ou d'intrigue des chefs ont été fortement sous-estimées. Sont ainsi apparus un important point de blocage dans le fonctionnement des comités et une source potentielle de conflits, au sein des arènes locales comme avec les intervenants extérieurs.

À Sansane Hausa, quand l'agent du projet vint au village, il annonça qu'un nouveau comité, sans chef, devait être démocratiquement élu. Une assemblée fut convoquée et deux candidats se présentèrent. D'un côté, un ancien militaire, un « activiste » local qui

cumule diverses présidences, et, de l'autre, un proche du chef de village. L'animateur, qui dirigeait la réunion, proposa de départager les deux candidats par un vote, mais le chef rejeta le principe, et voulut imposer son candidat. L'ancien militaire protesta. L'animateur du projet adopta alors une prudente position de repli et proposa finalement de s'en remettre au choix des chefs de quartier. Ces derniers entérinèrent bien sûr le choix du chef de village.

Quelquefois aussi, les comités non contrôlés par le chef ont été remplacés par d'autres plus dociles. En réalité, chassés par la porte, les chefs sont revenus par la fenêtre. À Gorou Koufayzaydo, le président, la trésorière et deux fontainiers ont dû démissionner sous la pression du chef, les deux premiers ayant été accusés de détournement et les seconds de procéder à des versements insuffisants. À la suite de cette crise, le chef de village a pris le contrôle du comité en disposant de la caisse de maintenance et en plaçant ses propres enfants comme fontainiers de l'un des deux forages.

La destitution se fait souvent de façon encore plus « informelle » que la désignation. En fait, une accusation de malversation, voire une rumeur, jouant sur l'honneur de la personne visée, peut suffire à la faire partir. Les nouveaux responsables disent toujours avoir été « désignés par le village » (ou le quartier), mais il faut voir là plus une rhétorique de légitimation qu'une réalité objective.

Le bilan global aujourd'hui est clair : dans la plupart des cas étudiés, les chefs interviennent ou sont intervenus dans la gestion des points d'eau, soit en nommant « leurs gens » dans les comités, soit en organisant une contestation des comités en place qui leur échappaient. Sur 28 comités de gestion, 19 ont comme respon-

sables des proches directs du chef, dont 5 le chef lui-même, 15 ont connu des conflits directement liés à la chefferie.

On trouve cependant quelques cas où le chef ne se mêle pas de la gestion. L'un renvoie à l'existence d'une personnalité atypique susceptible d'exercer ce genre de fonction, au sein d'un petit village sans conflits visibles – cela arrive quand même... À Safatan, le président est un homme relativement jeune (comme le chef de village), lettré (niveau collègue), également secrétaire du bureau villageois d'un projet. Le cahier de comptes est à jour – ce qui est exceptionnel –, et une réunion mensuelle de bilan est tenue dans la cour du chef.

L'autre cas renvoie à un compromis par lequel le comité de gestion se réduit à un représentant par camp, sans doute parce que l'existence d'une opposition suffisamment forte a permis d'assurer un certain équilibre. Talka Dabey est divisé en deux segments par des querelles de *leadership* entre le chef et son cousin. Ce dernier, dont le père a été chef du village, aspire à l'être à son tour. Depuis 1988, les deux segments se considèrent comme des villages autonomes. Malgré une médiation tentée par l'ONG Aide et action, il est encore difficile de réunir les deux camps pour des activités d'intérêt commun. Chaque clan veut faire cavalier seul. Pourtant, les deux forages du village n'ont qu'un seul comité de gestion, composé en fait de deux personnes, une par camp : le président M. D. est du côté du chef et le trésorier M. M. est du côté de l'opposant – la même formule a été retenue pour la gestion de la banque céréalière appuyée par Aide et action. Il n'y a pas de vente au seau, la caisse de maintenance étant alimentée par le biais d'une cotisation de 500 francs CFA par an et par foyer.



« Chacun des deux clans choisit dans ses rangs un homme assez âgé et intègre pour faire la collecte, une fois que la collecte est terminée nous nous regroupons autour des forages pour faire les comptes et ensuite remettre l'argent dans la caisse » (A. H.).

Le comité n'a pas été changé depuis sa création et fonctionne à la satisfaction générale. Grâce à ce compromis, le chef comme son opposant se tiennent à l'écart de la gestion. Enfin, certains chefs se désintéressent tout simplement de la gestion, y compris lorsqu'il y a des problèmes.

Les fonctions réelles

Nous avons jusqu'ici parlé des « comités de gestion » comme si le contenu d'une telle entité était clair, comme si le comité réel correspondait au comité formel prévu par le PRT. En fait, on est loin du compte.

Tout d'abord, au sein des trente et un comités de gestion, il n'y a pratiquement aucune « hygiéniste » fonctionnelle (à deux exceptions près), en raison sans doute du caractère fortement ingrat et purement bénévole de la tâche : mobiliser les femmes pour un nettoyage collectif du point d'eau. D'autre part, le cumul de fonctions n'est pas rare : dans six cas le président et le trésorier sont une seule et même personne, dans un cas le président est aussi fontainier. À la différence de la fonction d'hygiéniste, les fonctions de président et de trésorier ont une valeur symbolique et peuvent évidemment avoir des avantages financiers, que leur cumul renforce.

Mais on peut également mettre en évidence un phénomène plus général de « glissement des fonctions » : celui qui est officiellement chargé d'une tâche ne la réalise pas, ou en réalise une autre... À Toula, et dans les trois

comités de gestion de Niame, le président est un président fantôme et tout est géré par le trésorier. À Koulbagou, on est cette fois en présence d'un trésorier fantôme et c'est le président qui tient la caisse. À Fandou Beeri, le président tient la caisse et le trésorier fait le fontainier. À Bangoutara (quartier Deba), le trésorier est parti avec la caisse, et le président fait le fontainier intermittent. À Gorou Koufayzaydo, le chef est à la fois président, trésorier et fontainier d'un forage, et une fontainière gère le second à elle toute seule.

Parfois aussi, comme on l'a déjà évoqué, c'est un commerçant ou un marabout ayant financé la réparation qui assure à son seul profit la gestion, sans comité ou avec un comité fictif.

LA GESTION DES FONDS

L'opacité

La principale caractéristique de la gestion villageoise des pompes est la non-transparence. L'expression, souvent employée en zarma, est *kubey ra*, « dans l'obscurité ». Les cahiers de comptes sont presque partout absents, ou leur tenue a été abandonnée depuis longtemps. Les réunions publiques relatives à la gestion sont rares, et relèvent généralement de deux motifs : la visite d'un animateur ou d'un agent de l'hydraulique ; ou bien un problème de manque de fonds pour une réparation.

Cette opacité entraîne évidemment une suspicion permanente de détournement, d'autant plus pesante que les querelles villageoises sont aiguës. L'arme de l'accusation d'avoir « mangé » la caisse est systématiquement employée par un camp contre l'autre, et souvent la probabilité de détournement pèse au moins autant sur les accusateurs que sur les accusés. De nombreux exemples montrent

que, en matière de gestion, l'honneur, l'humiliation, la méfiance, la honte, le soupçon, la rumeur sont des registres largement utilisés dans les manœuvres villageoises.

Il n'est évidemment pas possible, en l'absence de comptabilité précise, de justifier ou non les diverses accusations portées contre les uns ou les autres. Cet « espace du soupçon » s'avère d'autant plus lourd que chacun fait ses estimations, et que beaucoup pensent, à tort ou à raison, que le forage « rapporte » nettement plus que les sommes que l'on trouve en caisse lorsqu'il y a besoin d'une réparation.

L'utilisation des fonds recueillis

Quel que soit le mode d'alimentation de la caisse (cotisations ou vente au seau, en nature ou en liquide) et quel qu'en soit le montant, le problème central de la gestion tourne toujours autour de l'usage des sommes disponibles en caisse. Pour le projet, l'argent recueilli est censé « dormir » intégralement en liquide dans la caisse détenue par le trésorier, en vue de la maintenance.

Il est difficile de procéder à des estimations sérieuses, en raison de l'absence de comptabilité, du caractère peu fiable des sommes « montrées » aux animateurs, de la fréquence des versions différentes quant au montant réel en caisse, et de la récurrence des soupçons de détournement. Cependant, il est clair qu'une part importante des sommes recueillies sert à d'autres fins, de façon parfois ouverte et pour des usages collectifs, mais aussi, pour une bonne part, de façon clandestine et pour des usages personnels. Le fait que, dans un contexte de forte demande de numéraire, de l'argent dorme dans une caisse chez un villageois – ce qui est le principe même des caisses de maintenance – semble souvent absurde.

L'utilisation de la caisse à des fins collectives – mais la décision, elle, n'est pas toujours « collective » – concerne, par exemple, l'organisation de la fête du Mouloud (à N'Dounga), le désensablement d'un puits (à Aoula Koira), l'intronisation d'un chef de quartier (à Karma), l'achat de médicaments pour le fontainier et l'accueil d'un étranger de marque dans le village (à Dargol).

Parfois on tente aussi de faire « fructifier » l'argent en caisse, les méthodes les plus courantes étant la spéculation sur les céréales et l'embouche de petit bétail. Malgré la multiplication récente de projets portant sur les microcrédits, l'absence en milieu rural d'un réseau de caisses de dépôt fiables sur le long terme est sûrement un des principaux problèmes du système de gestion actuel des points d'eau.

En fait, la frontière entre bénéfice collectif et bénéfice personnel, entre placement des fonds au profit du comité et placement à son propre profit, entre détournement et prêt, n'est pas nette. Le président du comité de gestion du quartier Fandou Kourey dans le village de Logaizeydo raconte ainsi que « cette année-là, il y a eu une insécurité alimentaire aiguë. La population a proposé de mettre en place une banque céréalière. La caisse du forage contenait alors la somme de 115 000 CFA sur lesquels 95 000 ont été prélevés pour l'achat de mil. La vente a dégagé un bénéfice de 7 000 CFA et 2 500 sont revenus à la caisse. Nous avons opté pour l'embouche bovine avec, cette fois-ci, un capital de 55 000 CFA. Là aussi, nous avons réalisé des bénéfices importants. C'est à cette période que la caisse est restée avec moi un moment parce que la trésorière me l'a confiée par prudence. J'en ai profité pour dépenser la somme de 80 000 CFA que je compte d'ailleurs rembourser. Lors d'une de mes absences,



ces gens-là m'ont marginalisé, ils ne me consultent plus sur les questions du forage». À côté de ce « détournement » avoué, le même comité fait état d'un autre « détournement » de 50 000 francs CFA dont on ignore encore les responsables.

Bien souvent l'argent de la caisse est « prêté » à des connaissances, parents ou voisins. L'existence de tels prêts est quelquefois connue et ne suscite aucune réprobation. Au contraire, un trésorier qui se refuse à dépanner quelqu'un dans le besoin alors qu'il détient de l'argent inemployé est l'objet de critiques. À Yalouma, le comité a décidé de n'accorder aucun prêt individuel, ce qui déclenche une forte amertume : « *L'argent du forage, ils ne te le prêtent jamais, même si tu es sur le point de mourir ; ils font de cette caisse un bien personnel, ce n'est pas normal* » (l'imam). Bien évidemment cette attitude suscite le soupçon que les membres du comité se réservent à eux-mêmes l'usage des fonds...

On voit toute l'ambivalence de ce type d'usage de la caisse : dans un contexte de fort déséquilibre entre la demande de numéraire et les ressources (« sur-monétarisation ») et de conflits villageois, ne pas prêter expose à la critique (pour cruauté ou volonté de garder les bénéfices pour soi) comme à la louange (pour saine gestion), de même que prêter expose aussi à la critique (pour manque de rigueur) et à la louange (pour compassion ou simple bon sens).

L'appropriation quasi privée rampante

Sous couvert de gestion collective, on assiste fréquemment à une forme particulière de gestion quasi privée informelle par l'« homme fort » ou le petit groupe qui a pris les choses en main. Vis-à-vis du « projet », des

« commis », animateurs ou agents du service de l'hydraulique, un comité semble exister. En fait, le forage est l'affaire réelle de X ou Y. Cette situation mécontente un certain nombre de gens (au minimum le groupe de l'opposition, ou les anciens gestionnaires évincés), qui invoquent le bien du village et argumentent sur le fait que le forage vaut pour tous, et ses bénéficiaires aussi. Cependant, s'il y a malversation avérée, le responsable ne subira aucune sanction. Cette « culture de l'impunité », évidemment liée aux multiples relations d'interconnaissance propres aux villages (« *face-to-face societies* ») aboutit à ce que l'on confie parfois de façon délibérée le pouvoir de gestion (la caisse réelle) à une personne aisée du village (commerçant, marabout) : il pourra rembourser les fonds manquants si une réparation est nécessaire ; autrement dit ce n'est pas grave s'il récupère l'argent de la vente et l'utilise comme il l'entend, puisqu'en cas de panne il aura les moyens de payer.

Bien souvent, les utilisatrices estiment illusoire la revendication d'une gestion transparente, et se contentent de ce que le forage soit en état de marche.

« *Quand la pompe marche, je prends mon eau et je m'en vais. Le reste ne me regarde pas* » (une femme de Sansanné Haoussa).

BIEN PUBLIC ET GESTION INFORMELLE

Tout d'abord il faut remarquer que les innovations introduites dans le système fortement standardisé qui était proposé aux populations sont assez nombreuses. Depuis les modes de recouvrement des sommes nécessaires à la maintenance (paiements en nature, taxe sur les mariages, *zakat*...) jusqu'aux exonérations (fêtes, chevaux...), en passant par la cogestion de deux camps

rivaux, sans oublier les divers usages de la caisse (réceptions, crédits, embouche), ou les « privatisations » spontanées, à travers le mécénat ou l'installation artisanale d'une borne-fontaine, les villageois se sont éloignés du schéma prévu par le PRT. Ce glissement s'est fait non seulement de façon négative (non-respect des consignes) mais aussi de façon positive (improvisations fonctionnelles). Certes, cela ne suffit pas à « sauver » un schéma unique de gestion qui est loin d'avoir sur le terrain l'efficacité prévue par ses concepteurs, mais cela montre malgré tout qu'une certaine « appropriation » s'est manifestée.

Nombre de ces innovations renvoient au fait que bien public et gestion informelle, privée ou semi-privée sont souvent compatibles dans les représentations des acteurs. Lorsque H. se déclare prêt à acquérir la pompe, il proclame que c'est au fond pour le bien d'autrui qu'il se dévouerait : *« Je serai prêt à acheter le forage si on me le demande ; s'il ne me rapporte pas de l'argent, j'aurai quand même la grâce de Dieu. »* Cependant, pour H., qui est commerçant (c'est lui le mécène de Goro Bande), l'humanisme n'est pas incompatible avec les affaires, et l'espoir de récompense divine peut fort bien se concilier avec la fructification d'un capital : ayant déjà réparé à ses frais le forage, il s'est proclamé trésorier pour récupérer ses fonds.

On a vu, en outre, que la frontière entre mécénat et investissement, entre dévouement et accaparement, entre intérêt public et intérêt privé était plus que ténue. Non que la notion de bien public n'existe pas : pour tous, le forage est un bien public, comme l'école, le dispensaire et, plus encore, la mosquée.

L'exemple des mosquées est intéressant car on est là face à des initiatives purement locales, qu'aucun projet n'a promues ou appuyées. La

construction fait appel à la mobilisation du quartier ou du village et, si possible, à l'aide de ressortissants à Niamey, voire d'un mécène. La maintenance comporte une part d'entretien en force de travail (propreté des lieux et des abords) et de dépenses courantes (pétrole pour l'éclairage, réfections éventuelles). Il n'y a aucun comité de gestion formel, aucune comptabilité, un pouvoir de décision variable réparti entre l'imam, le chef, les vieux – au total les « notables » –, et peu d'accusations de détournement.

Il ne s'agit certes pas de faire de la gestion de la mosquée un « modèle » à suivre pour l'hydraulique – les enjeux matériels et surtout symboliques sont d'ailleurs sans commune mesure –, mais plutôt de souligner qu'à la notion de « bien public » n'est associée aucune notion claire correspondante de ce que devrait être une « gestion publique », et que règnent une grande incertitude et un grand flou sur ce que peut signifier « gérer un bien public ». Il y a découplage entre intérêt public et gestion collective – en général inconnue avant les « projets ». La coexistence entre bien public et gestion quasi privée (ou avantages privés) est normale pour beaucoup... tant que la pompe fonctionne. Le nouveau modèle de « gestion communautaire » imposé par les projets pour diverses raisons, autant « politiques » (*empowerment*, apprentissage de la démocratie) que techniques, est ainsi, d'un côté, source de frictions et d'accusations, en introduisant un espace de soupçons, et, de l'autre côté, objet de « détournement » ou d'« appropriation », sous forme d'une semi-privatisation. Le comité de gestion relativement conforme au modèle peut exister. Mais c'est une exception.

La construction, un jour, de véritables municipalités élues, dotées de pouvoirs de décision et de contrôle, permettra-t-elle des modes de



gestion plus fonctionnels et/ou démocratiques? Les pages qui suivent permettent d'en douter. Les opérateurs de développement sauront-ils proposer des formules plus souples et plus diversifiées que le « tout communautaire »? Le socio-anthropologue n'a hélas pas compétence pour répondre...

Jean-Pierre Olivier de Sardan

IRD-EHESS-CNRS

Abdou Elhadji Dagobi

EHESS

1. Cet article est issu d'une étude menée par le Lades (Laboratoire d'études et de recherches sur la santé et le développement local) au Niger et en Guinée, sur financement pour le compte de l'Agence française de développement. Les enquêtes au Niger

ont été menées par Hadiza Moussa, Younoussi Issa et Aboubacar Tidjani Alou et coordonnées par A. Elhadji Dagobi.

2. Au Niger, le Projet de réhabilitation des pompes du département de Tillabéri (PRT) a restauré les ouvrages au début des années 90 et mis en place des comités de gestion villageois auparavant absents.

3. Voir T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, « Ecris: rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic groups... », *Human Organization*, 56 (2), 1997, pp. 238-244.

4. Lire également J.-P. Olivier de Sardan, « L'espace public introuvable: chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers Monde*, n° 157, 1999, pp. 39-167.

5. Désormais, les « projets » ont installé une « culture du *per diem* » jusque dans les villages, toute formation à l'extérieur du village, et même de plus en plus sur place, délivrant aux paysans stagiaires des *per diem* recherchés.

6. Voir J.-P. Olivier de Sardan, « A moral economy of corruption in Africa? », *The Journal of Modern African Studies*, 37 (1), 1999, pp. 25-52, ainsi que « L'économie morale de la corruption », *Politique africaine*, n° 63, oct. 1996, pp. 110-132.